



Arles, jeudi 23 février 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01064

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Obstacles à la navigation**Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 23/02/2023 à 08:00

- o Canal du Rhône à Sète, embranchement de Saint-Gilles
entre les pk 12.400 et pk 12.500 - En dehors du chenal

Eviter les remous (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 23/02/2023 à 08:00

- o Canal du Rhône à Sète, embranchement de Saint-Gilles
entre les pk 12.400 et pk 12.500 - En dehors du chenal

Commentaire :

Une voiture est immergée à l'amont du port de Bellegarde en dehors du chenal.

Dans l'attente du retrait de cette épave, une extrême vigilance devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront éviter de provoquer des remous.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Le Chef du Pôle ouvrages et bâtiments

Georges PIGNOT